

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 20

Révision: 06.08.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit** Jowat 916.01 / Riepe LP305
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

 - **Utilisation/application de la substance / de la préparation**
Produit de nettoyage
Dégraissant
 - **Utilisations déconseillées** Réservé aux utilisateurs professionnels.
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**

Jowat Swiss AG
Schiltwaldstrasse 33
6033 Buchrain (LU)
Tel.: +41 41 4451111
E-Mail: info@jowat.ch

 - **Producteur/fournisseur :**
Jowat SE
Ernst-Hilker-Str. 10 - 14; D - 32758 Detmold
Tel. +49 (0)5231 749 0
e-mail: info@jowat.de
www.jowat.de
 - **Service établissant la fiche technique:**
Management environnemental
Tel. +49 5231 749 -218 / -211 / -270
e-mail: umweltmanagement@jowat.de
 - **Service chargé des renseignements:**
Jowat Swiss AG
Schiltwaldstrasse 33
6033 Buchrain (LU)
Tel.: +41 41 4451111
E-Mail: info@jowat.ch
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Tox-Zentrum CH - 8032 Zürich
24h-Numéro d'appel d'urgence: 145
D'étranger: 0041 44 251 51 51
Email: info@toxi.ch
Pas urgent: 044 251 66 66
Fax: 044 252 88 33

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
 - **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 20

Révision: 06.08.2020

Nom du produit Jowat 916.01 / Riepe LP305

(suite de la page 1)



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07



GHS08



GHS09

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

naphta léger (pétrole), hydrotraité

Orange oil, sweet terpenes

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu / récipient dans une élimination des déchets approuvée ou dans un recyclage conformément à la réglementation nationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 20

Révision: 06.08.2020

Nom du produit Jowat 916.01 / Riepe LP305

(suite de la page 2)

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Préparations**· **Description :** Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

· Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 920-750-0 numéro d'enregistrement: 01-2119473851-33	naphta léger (pétrole), hydrotraité ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H336	>50%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 numéro d'enregistrement: 01-2119457610-43	éthanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319	35-<50%
CAS: 68647-72-3 EINECS: 232-433-8 numéro d'enregistrement: 01-2119493353-35	Orange oil, sweet terpenes ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315	0,5-<1%

· **SVHC** Non applicable.· **Indications complémentaires :**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.
Contient < 0,1 % benzène (note P)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**· **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.· **après contact avec les yeux :**

Laver avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

· **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**· **Moyens d'extinction:**

agent extincteur de mousse

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **5.3 Conseils aux pompiers**· **Équipement spécial de sécurité :** Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un vêtement personnel de protection

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 20

Révision: 06.08.2020

Nom du produit Jowat 916.01 / Riepe LP305

(suite de la page 3)

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti - pollution)

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec en contenants bien fermés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.

Empêcher de façon sûre l'introduction dans le sol

· Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

· Classe de stockage : 3

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants représentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

64-17-5 éthanol

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1920 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 960 mg/m ³ , 500 ppm SSc;
--------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

· dose dérivée sans effet (DNEL)

· Travailleur

64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité

Dermique	DNEL w	773 mg/kg bw/day (long-term, systemic effects)
----------	--------	------------------------------------------------

Inhalatoire	DNEL w	2.035 mg/m ³ (long-term, systemic effects)
-------------	--------	-------------------------------------------------------

64-17-5 éthanol

Dermique	DNEL w	343 mg/kg bw/day (long-term, systemic effects)
----------	--------	------------------------------------------------

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 20

Révision: 06.08.2020

Nom du produit Jowat 916.01 / Riepe LP305

(suite de la page 4)

Inhalatoire	DNEL w	1.900 mg/m ³ (acute, local effects) 950 mg/m ³ (long-term, systemic effects)
· Consommateur		
64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité		
Oral	DNEL c	699 mg/kg bw/day (long-term, systemic effects)
Dermique	DNEL c	699 mg/kg bw/day (long-term, systemic effects)
Inhalatoire	DNEL c	608 mg/m ³ (long-term, systemic effects)
64-17-5 éthanol		
Oral	DNEL c	87 mg/kg bw/day (long-term, systemic effects)
Dermique	DNEL c	206 mg/kg bw/day (long-term, systemic effects)
Inhalatoire	DNEL c	950 mg/m ³ (acute, local effects) 114 mg/m ³ (long-term, systemic effects)
· concentration prédite sans effet (PNEC)		
64-17-5 éthanol		
Oral	PNEC oral	720 mg/kg food (n.a.)
	PNEC water	0,96 mg/l (fresh water)
		2,75 mg/l (intermittent releases)
		0,79 mg/l (marine water)
		580 mg/l (STP)
PNEC sediment	3,6 mg/kg (sediment, freshwater) 2,9 mg/kg (sediment, marine water)	

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

· Equipement de protection individuel :

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humides.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Au travail, ne pas manger ni boire

· Protection respiratoire : non nécessaire.

· Protection des mains :

· Matériau des gants Gants en LLDPE

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Gants en PVC

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 20

Révision: 06.08.2020

Nom du produit Jowat 916.01 / Riepe LP305

(suite de la page 5)

Gants en tissu épais

· **Protection des yeux** : Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales.	
· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Couleur :	incolore
· Odeur :	caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Modification d'état	
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition :	78 °C
· Point d'éclair :	2 °C
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
· Température d'inflammation :	>200 °C
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosivité :	
· inférieure :	1,2 Vol %
· supérieure :	15 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	57 hPa
· Densité à 20 °C:	0,75 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
· l'eau :	non ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.	
· Viscosité :	
· dynamique :	Non déterminé.
· cinématique :	Non déterminé.
· Teneur en solvants :	
· solvants organiques	100,0 %
· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.	
· COV - Composé organique volatil	
· UNION EUROPÉENNE	100,00 %
· Suisse	100,00 %

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 20

Révision: 06.08.2020

Nom du produit Jowat 916.01 / Riepe LP305

(suite de la page 6)

· États-Unis d'Amérique	750,0 g/l / 6,26 lb/gal
-------------------------	-------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas de mise en oeuvre correcte.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
 - **Toxicité aiguë :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité		
Oral	LD50 oral	5.500 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	43,7 mg/l (rat)
64-17-5 éthanol		
Oral	LD50 oral	6.200 mg/kg (rat)
Dermique	LD50 dermal	20.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	95,6 mg/l (rat)
68647-72-3 Orange oil, sweet terpenes		
Oral	LD50 oral	4.400 mg/kg (rat)
Dermique	LD50 dermal	5.600 mg/kg (mouse) >2.000 mg/kg (rabbit)

- **Effet primaire d'irritation :**
 - **de la peau :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **des yeux :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
 - **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 20

Révision: 06.08.2020

Nom du produit Jowat 916.01 / Riepe LP305

(suite de la page 7)

- **Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique :	
64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité	
LC50 / 96 h	14,1 mg/l (oncorhynchus mykiss)
LC50 / 48 h	10 mg/l (leuciscus idus)
EC50 / 48 h	3 mg/l (daphnia magna)
EC50 / 72 h	10-30 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)
64-17-5 éthanol	
LC50 / 96 h	10.000 mg/l (brachydanio rerio)
LC50 / 48 h	10.000 mg/l (leuciscus idus)
EC50 / 48 h	9.268 mg/l (daphnia magna)
68647-72-3 Orange oil, sweet terpenes	
LC50 / 96 h	33 mg/l (leuciscus idus)
LC0	26 mg/l (leuciscus idus)
LC100	43 mg/l (leuciscus idus)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Effets écotoxiques :**

- **Remarque :** Toxique chez les poissons.

- **Autres indications écologiques :**

· Valeur CSB :	
68647-72-3 Orange oil, sweet terpenes	
CSB	3.280 mg/g (n.a.)

- **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.

Toxique pour les organismes aquatiques.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 20

Révision: 06.08.2020

Nom du produit Jowat 916.01 / Riepe LP305

(suite de la page 8)

· Catalogue européen des déchets	
07 02 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
· Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)	
07 02 04	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques Classification: ds = les déchets spéciaux
15 01 10	Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux Classification: ds = les déchets spéciaux

· Emballages non nettoyés :**· Recommandation :**

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être recyclés.

Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être traités comme des déchets ménagers.

Les emballages contenant des résidus d'adhésif non durci doivent être éliminés en tant que déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, IMDG, IATA	UN1993
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (naphta (pétrole), hydrotraité), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
· IMDG	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphtha), MARINE POLLUTANT
· IATA	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphtha)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	3 (F1) Liquides inflammables.
· Étiquette	3

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 20

Révision: 06.08.2020

Nom du produit Jowat 916.01 / Riepe LP305

(suite de la page 9)

<p>· IMDG</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p>· Class 3 Liquides inflammables. · Label 3</p>	
<p>· IATA</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">  </div> <p>· Class 3 Liquides inflammables. · Label 3</p>	
<p>· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA</p>	II
<p>· 14.5 Dangers pour l'environnement:</p> <p>· Polluant marin :</p> <p>· Marquage spécial (ADR):</p>	<p>Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : naphta (pétrole), hydrotraité</p> <p>Non Oui</p> <p>Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)</p>
<p>· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</p> <p>· Indice Kemler :</p> <p>· No EMS :</p> <p>· Stowage Category</p>	<p>Attention: Liquides inflammables.</p> <p>33 F-E,S-D B</p>
<p>· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</p>	Non applicable.
<p>· Indications complémentaires de transport :</p>	
<p>· ADR</p> <p>· Quantités limitées (LQ) 1L</p> <p>· Quantités exceptées (EQ) Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml</p> <p>· Catégorie de transport 2</p> <p>· Code de restriction en tunnels D/E</p>	
<p>· IMDG</p> <p>· Limited quantities (LQ) 1L</p>	

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 20

Révision: 06.08.2020

Nom du produit Jowat 916.01 / Riepe LP305

(suite de la page 10)

· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (NAPHTA (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ), 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO**

E2 Danger pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**

· **LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales :**

· **Ordonnance sur la protection de l'air**

La concentration des émissions d'une des substances (structuré par catégories) ne doit pas dépasser les limites spécifiées dans l'Ordonnance sur la protection de l'air.

64-17-5 | éthanol

· **Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques**

Les restrictions et les interdictions auxquelles est soumise l'utilisation de substances, de préparations et d'objets déterminés, ainsi que les dérogations qui s'y rapportent, sont réglementées dans les annexes:

Aucun des composants n'est compris.

· **VOC (CE)** 100,00 %

· **VOCV (CH)** 100,00 %

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 20

Révision: 06.08.2020

Nom du produit Jowat 916.01 / Riepe LP305

(suite de la page 11)

Les précautions standards de l'industrie concernant protection de la santé et de la sécurité pendant l'utilisation sont à observer. Il faut examiner les recommandations sous l'aspect de l'utilisation du produit; elles sont à suivre en cas de nécessité.

- **Phrases importantes**

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- H315 Provoque une irritation cutanée.

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Acronymes et abréviations:**

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

- ICAO: International Civil Aviation Organisation

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

- IATA: International Air Transport Association

- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

- LC50: Lethal concentration, 50 percent

- LD50: Lethal dose, 50 percent

- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

- SVHC: Substances of Very High Concern

- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

- Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

- Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

- Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**